

8830231 DM

SERVICE DE PRESSE
PREMIER MINISTRE

Alocution de M. Michel ROCARD
Premier Ministre
devant le Conseil Représentatif des Institutions Juives de France
Paris, le 5 novembre 1988

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

J'ai retenu de votre entrée en matière, Monsieur le Président, que je devais doublement à M. le Président de la République la faveur et le plaisir d'être votre hôte ce soir. Une première fois, puisqu'il m'a témoigné sa confiance en me nommant à la tête du Gouvernement. Une seconde quand il a choisi de suivre la tradition que vous avez instaurée, et qui veut que ces rencontres annuelles du Conseil Représentatif des Institutions Juives débutent par un dialogue avec le Premier Ministre.

Je m'en réjouis d'autant plus que ce débat précède une année qui sera marquée par le Bicentenaire de la Révolution Française et que cet anniversaire doit être à mes yeux, non seulement une occasion de commémoration et de souvenir, mais aussi une circonstance de ressourcement de notre démocratie.

Peut-être parce que mes racines, à moi aussi, plongent dans le terreau d'une communauté minoritaire, dont si souvent le destin a été lié au vôtre, j'ai, à l'égard de la lecture que l'on fait de l'histoire de notre pays, une exigence particulière.

En évoquant le nom de l'Abbé Grégoire, vous avez, Monsieur le Président, dit d'un mot ce que nous devons à la Révolution Française et souligné par là-même ce qui rapproche des Juifs de France les disciples de Luther ou de Calvin : une même souffrance devant les discriminations et l'intolérance, un même amour de la liberté, une même émancipation dans le sillage éclatant de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

La communauté juive sait, vous l'avez dit, ce qu'elle doit à la Révolution Française de 1789. Mais l'histoire reste sinon à écrire, du moins à faire connaître, de ce que les très anciens et très divers enracinements des communautés juives de France ont apporté au patrimoine national - culturel; historique, et tout simplement humain : juifs du Comtat venaissin, juifs de Bordeaux et de Bayonne accueillis aux heures sombres de l'Inquisition, juifs de Lorraine protégés par Stanislas Leczinski, juifs d'Alsace qui, autant et peut-être plus que d'autres, gardèrent après 1870, vivace et ouverte, la plaie de l'Alsace et de la Lorraine annexées...

Mon propos, rassurez-vous, n'est pas ce soir de refaire ou de raconter l'Histoire. Il est simplement de souligner à quel point l'accession de la communauté juive à la liberté, comme celle des autres communautés culturelles et spirituelles, est indissociablement liée à la naissance de la République et au progrès des valeurs qui la fondent.

Chaque recul des principes et de l'idéal républicains a été, pour la communauté juive, synonyme de souffrance, de persécution, de deuil. De l'affaire Dreyfus au régime de Vichy, l'histoire récente n'en est hélas ! pas avare d'exemples.

Aussi je sais pouvoir compter sur votre vigilance comme sur votre engagement, devant l'affirmation d'un courant politique qui distille l'intolérance, le refus de l'autre, l'exclusion et qui cherche à redonner droit de cité à leurs expressions extrêmes que sont le racisme et l'antisémitisme.

Il appartient aux pouvoirs publics d'être sans faiblesse et sans lassitude pour combattre, et si nécessaire pour réprimer, toutes les manifestations - y compris idéologiques - de ces perversions de la pensée. Même un calembour - cette "fiente de l'esprit qui vole", disait Victor Hugo - n'est pas admissible dès lors qu'il cherche à banaliser l'horreur ou à justifier insidieusement l'injustifiable. Aussi est-ce avec mon complet accord que le Garde des Sceaux, M. Pierre Arpaillange, a saisi le Parlement Européen d'une demande de levée de l'immunité parlementaire de l'auteur de ces propos, afin que le Parquet puisse engager les poursuites qui s'imposent.

Seulement, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'antisémitisme, le racisme, la volonté d'exclusion ne sont pas toujours - et il faut dire : heureusement ! - des convictions politiques fermement ancrées chez ceux qui les professent.

Il s'agit aussi de réactions d'incompréhension, de désarroi, et souvent même de désespoir devant les difficultés d'une mutation économique et sociale qui secrète elle-même ses phénomènes d'exclusion, exclusion de l'emploi, de la formation du logement, et devant la complexité croissante d'une société où l'individu a trop souvent le sentiment d'être le jouet des circonstances ou des grands systèmes.

On a vu ces dernières années la démagogie à l'œuvre sur ce terreau de crise. On ne combat pas la démagogie avec de la morale, ou par l'appel à la raison ou à la noblesse des sentiments: elle y est par nature étrangère.

C'est la raison pour laquelle j'ai indiqué, en me présentant devant l'Assemblée Nationale le 29 juin dernier, mon intention de combattre concrètement, dans le champ d'action qui est celui de la vie quotidienne, les réactions qui nourrissent les réflexes d'exclusion et d'intolérance.

Une telle entreprise ne peut réussir qu'avec le concours de tous: élus locaux, chefs d'entreprises, responsables d'organismes H.L.M., animateurs d'associations, etc. Le Gouvernement seul serait désarmé. Mais je suis sûr que c'est une cause nationale assez pressante pour pouvoir compter sur l'engagement et sur l'effort de tous - bien au-delà des frontières partisanes.

Vous avez bien voulu évoquer, Monsieur le Président, en des termes qui m'ont touché, l'entreprise de réconciliation et de développement engagée en Nouvelle-Calédonie. Dans quelques heures, la parole sera au peuple tout entier, dans cette expression supérieure de la souveraineté nationale que permet le référendum.

Aussi ne chercherai-je pas à abuser de votre hospitalité pour prolonger indûment la campagne électorale. Mais je voudrais tirer avec vous un enseignement de la démarche initiée en mai dernier avec l'envoi sur ce lointain territoire du Pacifique de la "Mission du Dialogue".

Face aux problèmes complexes que j'évoquais il y a un instant, ou devant les institutions bloquées et en apparence inextricables, le recours à la médiation permet seul de trouver une issue pacifique et négociée là où l'Etat ou les institutions ne sont plus ni crédibles, ni entendues.

Parce que l'exacerbation du conflit intercommunautaire et inter-ethnique avait pris cette dimension extrême où ce qui était en jeu, c'était la paix ou la guerre, la vie ou la mort des hommes, j'ai fait appel à des représentants des courants spirituels dont la capacité d'écoute humble et la parole sincère pouvaient trouver un écho sur le territoire.

Mais dans ce domaine, il n'y a ni règle, ni recette. Le recours à la médiation ne peut, par définition, être institutionnalisé. Et je l'ai dit à M. le Président de l'Assemblée Nationale comme à M. le Président du Sénat, il n'y a dans cette démarche aucune diminutio capitis du Parlement. Je forme d'ailleurs le voeu que la rénovation de la fonction de représentation parlementaire à laquelle s'emploie M. Laurent FABIUS permette d'accroître le champ de la médiation, c'est-à-dire en fin de compte du dialogue civique et social, qui est une des conditions d'une démocratie moderne.

Et si bien noté, avec attention, l'affirmation de votre refus d'être un groupe de pression, je me suis autorisé cette rapide digression pour vous inviter à être, activement, une instance de médiation entre l'Etat et la société civile, pour tout ce qui touche à la défense et à la promotion des valeurs de la République.

Cette nécessité de la médiation peut avoir d'autres applications que sur le plan national.

Cette remarque m'amène à revenir, à propos du Proche-Orient, et des drames qui s'y déroulent, sur un certain nombre d'éléments fondamentaux que vous avez soulevés.

En évoquant le caractère indispensable de l'instauration d'un dialogue "ouvert et vrai", selon vos propres termes, entre "dirigeants capables, parce que clairement mandatés", vous avez fait valoir le rôle éminent que pourrait jouer à cet égard notre pays.

Il est vrai que les positions défendues avec constance depuis de longues années par le Président de la République, M. François MITTERRAND, à Paris et à New-York, à Jérusalem comme au Caire ou à Damas, rendent la France particulièrement apte à entendre les points de vue de chacun et à contribuer à la création des conditions indispensables à l'ouverture du dialogue.

Je vous remercie d'avoir souligné la chance que nous avions d'avoir "à la tête de ce pays (...) une personnalité qui a su gagner la confiance des deux peuples en cause".

Si j'insiste sur cette appréciation, c'est parce que la politique de la France au Proche-Orient n'a pas toujours été comprise.

Tendue vers la recherche de la paix, notre politique est faite d'équilibre et de franchise. Nous ne poursuivons aucun but égoïste et ne rechercherons aucun avantage. Nous mettons nos capacités de médiation au service du dialogue entre les Etats et les peuples.

Pour en témoigner, qu'il me suffise de rappeler que nous avons eu l'honneur de recevoir à Paris, à quelques semaines d'intervalle, les Présidents de Tunisie et d'Israël en visite d'Etat, ainsi que celui d'Egypte, en séjour privé.

Aux Président HERZOG et BEN ALI, au Président MOUBARAK, nous avons tenu le même langage :

Il n'y aura pas de paix juste et durable pour Israël et les Palestiniens sans reconnaissance par chacun de l'existence et des droits légitimes de l'autre.

Israël ne pourra vivre dans la paix et la sécurité - que son peuple mérite plus que tout autre - tant que ne sera pas prise en compte l'aspiration légitime des Palestiniens à maîtriser leur propre destin.

Et les Palestiniens ne pourront connaître à leur tour la paix que s'ils consentent enfin à reconnaître la réalité d'Israël et son droit à la sécurité.

C'est pourquoi la France s'est prononcée pour la convocation d'une conférence internationale, qui n'aurait pas pour but d'imposer des solutions toutes faites, mais beaucoup plus simplement - et plus efficacement, je le crois - de faciliter l'ouverture de ce dialogue que tous revendiquent, sans toujours en accepter les conditions.

Mais je voudrais ajouter quelques considérations : la réalité quotidienne dans les territoires occupés, avec son cortège de violences, nous oblige à prendre conscience que le statu quo ne saurait se maintenir très longtemps.

Il ne s'agit évidemment pas pour le Gouvernement français de distribuer les éloges et les blâmes, ou d'épiloguer sur les responsabilités de chacun.

Mais nous devons à nos amis Israéliens, comme nous le devons aux Palestiniens, et comme nous le devons à nous-mêmes, de mettre toute notre énergie et notre force de conviction au service d'uns seule cause: la paix.

Or , la paix passe par le dialogue - comme je viens de l'observer de si près à propos de la Nouvelle-Calédonie - et il ne saurait y avoir de véritable dialogue sans franchise ni réalisme.

Aujourd'hui, la situation évolue très vite. Les Israéliens viennent de se prononcer à l'occasion d'élections législatives, et il revient aux partis politiques de décider de la composition et des orientations futures du Gouvernement.

Bien entendu, il ne nous appartient pas de porter un jugement sur ce que seront ces orientations.

Mais que l'on sache, ici et là-bas, que le Gouvernement français est totalement disponible pour servir la cause du dialogue et de l'entente entre les peuples.

Je connais, Monsieur le Président, la profondeur des liens qui unissent la communauté juive de France au peuple d'Israël. J'en mesure la dimension spirituelle, culturelle et tout simplement humaine.

J'ai pris bonne note de votre attachement à la poursuite diligente de la réalisation du musée d'Art et d'histoire du Judaïsme. Et le Ministre de la Culture qui, avec M. Le Maire de Paris et l'association que préside M. Claude-Gérard MARCUS, avait signé le protocole d'accord, en février 1986, en vue de la création de ce musée dans l'hôtel de Saint-Aignan, m'a fait connaître que le programme muséographique était désormais achevé et que les études d'aménagement architectural allaient pouvoir s'engager.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de la continuité de l'Etat.

Vous avez évoqué aussi les liens historiques - ne serait-ce qu'à travers ces combattants de la Résistance qui sont allés, après 1947, vivre en Israël un autre combat pour la démocratie.

Je souhaite avec vous que la reconnaissance de leur participation à la résistance sur le sol français puisse trouver une solution rapide, digne et équitable. A ma demande, le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants vient de prescrire au Directeur Général de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre de prendre contact avec vos services, afin de s'assurer que le projet de loi, actuellement en préparation afin de rétablir la possibilité d'obtenir la carte de combattant volontaire de la Résistance, prendra bien en compte les situations que vous avez évoquées. Ce projet de loi doit pouvoir être soumis à un tout prochain Conseil des Ministres et, dès la présente session, au Parlement.

Ainsi, la levée des forclusions et l'absence de condition de nationalité mise à l'obtention de ce titre permettront-elles de répondre au voeu que vous aviez exprimé.

Nous ferons ainsi en sorte que la reconnaissance de la Nation ne se divise ni dans le temps ni dans l'espace.

Monsieur le Président,

L'attachement aux valeurs de la République et de la démocratie, le combat contre l'intolérance et le fanatisme, l'éradication des injustices et des processus d'exclusion qui nourrissent le racisme aux cents

visages - voilà ce que doit être à mes yeux le contenu d'une laïcité moderne, une laïcité qui ne soit plus simplement exprimée en termes de principes vénérables mais surannés, mais qui soit au contraire conquérante de la fraternité et de la solidarité.

Conquérante ne signifie pas agressive et notamment pas du refuge spirituel auquel peuvent aspirer les hommes et les femmes que troublent les temps de crise.

Votre communauté, parce qu'elle sait le poids de l'histoire, mais je crois aussi toutes les communautés spirituelles et religieuses, doivent pouvoir trouver dans l'Etat le promoteur impartial et attentif de cette laïcité renouvelée.

C'est peut-être à la veille du bicentenaire de la Révolution Française une manière d'être fidèle à l'héritage de l'Abbé Grégoire. C'est à coup sûr une façon d'être fidèle à notre héritage commun. Et vous me trouverez toujours disponible pour poursuivre avec vous ce dialogue et cette recherche.